

Coupure nocturne de l'éclairage public

18/04/2024

Depuis 2016, la Ville de Montbéliard a adopté la coupure nocturne de l'éclairage public afin de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.



Date : Du 18-04-2024 au 20-12-2024 Le 18-04-2024

Depuis 2016, la Ville de Montbéliard a adopté la coupure nocturne de l'éclairage public afin de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.

Les usagers de la route sont appelés à la prudence lorsque l'éclairage est éteint.

Secteur 1 : Extinction de 21h à 6h.

Parking cimetière, Pajol, Prés la Rose, Echangeur A36.

Secteur 2 : Du dimanche soir au vendredi matin, extinction de 23h à 6h, le samedi et le dimanche de 1h à 6h.

Reste de la ville à l'exception des zones caméras et de la caserne des sapeurs-pompiers.